



HAL
open science

Intérêt et apport du micro-crédit, le cas du Vietnam

Michel Lelart

► **To cite this version:**

| Michel Lelart. Intérêt et apport du micro-crédit, le cas du Vietnam. 2006. halshs-00009839

HAL Id: halshs-00009839

<https://shs.hal.science/halshs-00009839v1>

Preprint submitted on 30 Mar 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Forum économique et financier franco-vietnamien

Le financement du développement

Hanoi – 19-20 janvier 2005

Intérêt et apport du micro-crédit

Michel LELART

Directeur de recherche émérite
au Centre National de la Recherche Scientifique
Laboratoire d'Economie d'Orléans

michel.lelart@wanadoo.fr

Le sommet mondial du micro-crédit organisé en février 1997 à Washington sous le patronage du président Bill Clinton et auquel son épouse Hillary a participé a attiré l'attention du monde entier sur des pratiques qui semblaient peu connues jusqu'alors. Les 3.000 participants présents, venant de 137 pays, se sont engagés à tout mettre en œuvre pour réduire la pauvreté dans le monde en utilisant ce moyen. D'autres sommets se sont tenus depuis, qui ont permis de maintenir l'intérêt de la Communauté internationale pour ce nouveau concept qui apparaît parfois comme un outil miracle contre la pauvreté et qui est devenu « un terme à la mode dans le langage du développement » (VINCENT 2000).

En fait, si ce concept est nouveau, il n'est pas tombé du ciel. Le micro-crédit c'est la micro-finance, laquelle a pris la suite de la finance informelle. Ce sont deux réalités qui ont beaucoup de points communs, mais aussi bien des différences. Le passage d'un concept à l'autre peut être expliqué (1). Comme la finance informelle, la micro-finance est très largement répandue, mais elle revêt des formes différentes selon les pays ou les régions¹ (2). Et si elle est considérée d'abord comme un moyen de lutter contre la pauvreté, elle peut aussi contribuer au développement de l'activité et à la croissance économique. Et son bilan est souvent positif. Il semble qu'il le soit, en particulier, au Vietnam (3).

1. L'émergence du micro-crédit

Le concept de finance informelle a émergé pendant la décennie 80. C'est ainsi que l'on caractérise les pratiques financières traditionnelles observées dans la plupart des pays du Sud et qui consistent à prêter ou emprunter un peu d'argent à des personnes en qui on a confiance ou au sein d'un groupe restreint dont tous les membres se connaissent bien. Il s'agit là des tontiniers et surtout des tontines (les *hui* au Vietnam). Le concept de micro-finance a émergé pendant la décennie suivante. Ce passage de l'un à l'autre s'explique de plusieurs façons² :

- Ce sont *les limites du recours au financement extérieur* et l'endettement excessif des Etats qui se sont financés en empruntant à l'étranger dès les années 80. La dette extérieure de nombreux pays en voie de développement a dû être rééchelonnée, et malgré cela elle a longtemps pesé très lourd sur leur capacité à se développer. Il était impératif que tous ces pays se financent davantage par eux-mêmes et que l'épargne intérieure prenne peu à peu le relais de l'épargne étrangère. Celle-ci s'est en même temps déplacée, l'aide internationale privilégiant la proximité et s'orientant de préférence vers les organisations non gouvernementales (ONG) qui sont en contact direct avec les populations locales.

¹. Mais c'est en Asie que ce phénomène est le plus répandu. Sur près de 1.500 institutions recensées dans 85 pays, 69% sont localisées en Asie, elles y ont 77% des membres, recueillent 55% de l'épargne et accordent 65% des crédits (GENTIL et SERVET, 2002).

². Nous avons développé cette comparaison dans LELART, 2002.

- Ce sont *les limites du secteur public*. Dans beaucoup de pays les entreprises publiques ont été privatisées, non seulement parce qu'elles étaient peu rentables, mais parce que les pays ont pris conscience du rôle moteur que peuvent avoir les entreprises privées dans le processus de développement. Les micro-entreprises, comme les petites et les moyennes, sont désormais reconnues comme des acteurs essentiels du développement, et leur financement devient un problème que les autorités doivent partout considérer.
- C'est *l'insuffisante mobilisation de l'épargne nationale*. Dans bien des pays du Sud, ce n'est pas le volume de l'épargne qui pose problème, c'est son affectation. Les banques reçoivent des dépôts d'une clientèle relativement aisée, mais les crédits qu'elles accordent financent surtout le commerce – et au Vietnam, le secteur immobilier – et quand elles ont des excédents de liquidités, ce qui arrive dans bien des pays, elles les placent à l'étranger. Quant à la population qui ne va pas à la banque, elle a recours aux pratiques informelles qui ne permettent pas une véritable accumulation de l'épargne, mais l'orientent davantage vers le court terme et la consommation.
- C'est *la capacité d'innovation de cette finance informelle*. Parce que les personnes qui effectuent ces opérations, au sein des tontines par exemple, se connaissent toujours et s'impliquent personnellement, elles peuvent chaque fois adapter les procédures, changer les règles, faire autrement. Bien que ces pratiques existent depuis toujours et qu'on parle avec raison de finance traditionnelle, la finance informelle est un véritable creuset d'innovations. L'une des ces innovations a consisté à appliquer au crédit bancaire le mécanisme de la rotation et de la solidarité qui caractérise les tontines. C'est la technique du crédit solidaire, imaginée par Mohamed Yunus au Bangladesh en 1976 et dont le succès a été foudroyant.
- C'est enfin *l'intérêt que suscite la lutte contre la pauvreté* aujourd'hui. La Communauté internationale a pris conscience que la mondialisation n'avait pas les mêmes conséquences pour tous et que le revenu des plus pauvres n'augmentait pas forcément comme celui des plus riches. La réduction de la pauvreté est devenue un objectif pour la Banque mondiale et même pour le FMI. Le premier sommet du micro-crédit a lancé une campagne visant à aider, « d'ici à 2005, cent millions de familles parmi les plus pauvres du monde, en leur accordant des crédits... » Et l'un des objectifs du Développement du Millénaire prévoit de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. Le micro-crédit n'est plus évoqué explicitement, mais s'il n'est pas le seul moyen, il en est un essentiel.

Alors que la finance informelle recouvre plutôt des pratiques *d'épargne* – les gardes-monnaie, les tontines, les tontiniers – la micro-finance concerne principalement le *crédit*. C'est bien pourquoi on parle aussi de micro-crédit. Il s'agit toujours d'un petit crédit, d'un montant peu élevé, sensiblement inférieur à ce qu'une entreprise ou un ménage peut emprunter à une banque. Ce crédit est toujours sollicité par des personnes qui disposent d'un faible revenu. Ce sont souvent des femmes, parce qu'elles gèrent la vie de la famille et ont à faire face quotidiennement à des dépenses essentielles. Ce crédit est

souvent sollicité, précisément, pour développer « une activité génératrice de revenu », qu'il s'agisse d'une ancienne ou d'une nouvelle activité. Enfin les emprunteurs n'ont pas non plus de patrimoine qui pourrait servir de garantie. Mais comme dans chaque quartier et dans chaque village ils sont nombreux dans la même situation, ils peuvent se grouper et en devenant solidaires, offrir une garantie de nature sociale. Le micro-crédit se caractérise aussi par une très grande proximité, à la fois entre les acteurs et par rapport à l'argent. La monnaie empruntée n'est pas celle de la banque ou de l'Etat, elle devient celle des partenaires. L'argent de la micro-finance n'est pas froid, il est chaud³.

Bien qu'il paraisse assez facile à définir, le micro-crédit recouvre une réalité un peu plus complexe. En effet, jusqu'à quel montant peut-on parler d'un « micro-crédit » ? La Banque mondiale retient un plafond de 30% du PIB par habitant, ce qui représente pour le Vietnam à peu près 150 dollars⁴. A ce niveau-là il s'agit d'un crédit aux plus pauvres. Mais on parle encore de micro-crédit pour des montants de 1.000 dollars, voire de 10.000, toujours dans les pays du Sud (VINCENT, 2000). Il est bien évident qu'il y a derrière ces crédits des réalités différentes, et que si les plus faibles permettent à une famille de survivre, les plus élevés sont à vocation plus économique, voire financière, que sociale.

2. La diversité des institutions de micro-crédit

Ce n'est pas seulement parce qu'elle met l'accent sur le crédit que la micro-finance se distingue de la finance informelle, c'est aussi parce qu'elle s'est institutionnalisée. Alors que la finance informelle recouvre un ensemble *de pratiques* qui mettent en présence des personnes, deux ou davantage, la micro-finance fait intervenir *des institutions*. Et il y en a une grande variété.

- Les unes sont des institutions financières, ou en sont proches. Des banques commerciales se sont parfois lancées dans le micro-crédit tout en conservant leur statut et leur activité principale. D'autres se sont spécialisées dans le micro-crédit. Des coopératives ou des mutuelles ont été créées selon le modèle imaginé il y a plus de cent ans au Canada ou en Europe pour aider les paysans et lutter contre l'usure. Des caisses villageoises ont été créées au niveau des villages à partir des besoins, des habitudes et des initiatives des populations locales qui en assurent la gestion comme elles l'entendent.
- Les autres sont nées de programmes d'appui mis en place, gérés et financés le plus souvent par des ONG locales ou étrangères. Certains projets dits « de crédit direct » ont pour seul but d'accorder du crédit, parfois en suscitant aussi un effort d'épargne de la part des bénéficiaires. D'autres projets « à volet crédit » ont une vocation différente, plus large. L'octroi de crédits vient alors en

³. Selon l'expression lancée par Guy BEDARD il y a vingt ans et maintenant bien connue.

⁴. D'une enquête récente effectuée dans trois régions du Vietnam, il résulte que le crédit moyen accordé par la Banque de Développement Agricole et Rural du Vietnam, dont nous allons parler, a été en moyenne de 13, 100 et 160 dollars selon les régions (DUONG, 2003).

complément d'une action en faveur des petites entreprises, des artisans, des femmes... dans le domaine de la gestion, de la formation, de la santé... Ces institutions peuvent avoir, selon les pays, des statuts très différents.

C'est dire qu'il n'est pas facile cependant de caractériser le micro-crédit à partir de l'institution qui l'accorde. La distinction ci-dessus paraît claire. En fait ces catégories ne sont pas parfaitement homogènes, chacune rassemble des organismes qui peuvent être très différents par leur taille, leur origine, leur but, leur clientèle, les modalités de leur fonctionnement... Ils sont souvent en relations avec des ONG, locales ou étrangères, qui peuvent avoir, ou avoir eu, un rôle très important. Ils peuvent être en relations régulières avec des banques commerciales ou être seulement refinancés par elles. Les caisses villageoises ou les programmes d'appui aux PME peuvent changer de statut et devenir de véritables banques spécialisées dans le micro-crédit. Enfin, tous ces organismes ne sont pas impliqués de la même façon dans la micro-finance. C'est dire qu'il n'est pas facile de faire le bilan de ces opérations et de couvrir l'ensemble de ces expériences.

Au sein de cette diversité, deux modèles prédominent, particulièrement en Asie. L'un est né de l'initiative de Mohamed Yunus au Bangladesh en 1976, l'autre a été mis en place en Indonésie une douzaine d'années plus tard. Bien qu'ils soient proches, ces deux modèles se distinguent assez nettement.

- . *Le premier* a commencé sous la forme d'un programme d'appui, très informel pourrait-on dire, et disposant – au moins au départ – de très peu de moyens. Les personnes souhaitant obtenir un crédit devaient se regrouper par cinq. Le crédit était accordé à deux membres du groupe, puis à deux autres quand le premier était remboursé. Le crédit est individuel mais la responsabilité est solidaire. L'expérience a connu un tel succès qu'elle a débouché sur une banque, la Grameen Bank, qui, au Bangladesh, a maintenant plus de 1.000 succursales qui prêtent à plus de deux millions de membres.
- . *Le second* a été lancé à Djakarta par la Banque centrale qui a souhaité que la plus grande banque du pays, la Bank Rakyat Indonesia (BRI), qui était très présente dans les zones rurales, établisse des relations avec des groupes d'entraide, par l'intermédiaire d'ONG présentes dans le pays. Cette fois les crédits sont accordés au groupe qui comprend au plus vingt personnes et qui répartit les crédits entre les bénéficiaires⁵. Il n'y a donc plus de relations directes entre les emprunteurs et la banque. La BRI s'est beaucoup développée, elle est devenue un modèle souvent cité.

Ces deux expériences sont proches, mais non pas identiques. Dans la première, le groupe est solidaire *financièrement* : chaque membre est responsable de la dette des autres, la solidarité est quasiment juridique, le groupe doit donc être restreint. Dans la seconde, le groupe est solidaire *économiquement* : les membres participent au même projet, ils travaillent ensemble ou ils ont des intérêts communs. Le groupe peut être plus important, mais pas trop.

⁵. Cette formule reste moins connue que celle de la Grameen Bank, bien qu'elle soit autant reprise et qu'elle soit abondamment commentée. Cf. par exemple KOCH et SOETJIPTO, 1990 ; SEIBEL et PARHUSIP, 1994 ; LAPENU, 1999...)

Ces deux modèles se sont beaucoup étendus. Celui de la Grameen Bank a été reproduit sur tous les continents : on le retrouve aujourd'hui dans 34 pays (PALIER, 2003). Celui de la BRI a été repris lui aussi dans un vaste projet « Banking with the Poor », élaboré par la Foundation for Development Cooperation en Australie, avec le soutien de la GTZ, qui est l'office allemand de la coopération technique.. Ce projet, qui a été mis en place dans huit pays asiatiques dont les Philippines, la Malaisie, le Pakistan, le Népal..., incite les banques à consentir des crédits à des emprunteurs sans ressources et sans garanties, mais qui sont regroupés autour d'un projet qui mérite d'être financé. Quelques années plus tard, en 1992, la Banque Nationale de l'Agriculture et du Développement Rural (NEBAB) à Delhi a lancé un programme pour inciter les banques à entrer en relations avec des « groupes d'entraide » (Self-Help Groups ou SHGs). Les relations entre la banque et le groupe sont facilitées par l'intervention d'une ONG (PALIER, 2002)⁶.

On retrouve ces deux modèles dans tous les pays d'Asie, dans lesquels l'un ou l'autre domine. Ils sont gérés par des banques existantes, commerciales, rurales, voire coopératives. Ils peuvent l'être par des institutions créées à cet effet, ou pour d'autres projets que le crédit, souvent par des ONG et sur une base locale. On peut aussi rencontrer des institutions qui n'utilisent pas ce modèle ou des pratiques financières qui ne sont pas institutionnalisées et qui ne sont donc pas vraiment de la micro-finance. Elles aussi sont présentes dans toute l'Asie.

Le Vietnam est un très bon exemple de cette diversité. Trois institutions dominent la finance rurale (IZUMIDA et DUONG, 2001 ; DUONG, 2003).

- La Banque pour l'Agriculture et le Développement rural, qui est une banque d'Etat, a financé surtout des entreprises publiques. C'est à partir de 1992, alors que rien n'était fait dans le pays pour l'agriculture, que la Banque se tourne vers un nouveau métier : le financement rural. A partir de là son activité de micro-finance progresse rapidement. Elle prête à la fois à des groupes solidaires (formule Grameen) et à des groupes d'entraide (formule SHGs), à un taux d'intérêt qui a sensiblement baissé depuis et qui s'établissait récemment à 1% par mois en milieu rural, 0,85% en ville.
- La Banque des pauvres est également une banque publique, créée en 1996, qui est en relations étroites avec la précédente – elle n'a pas son propre réseau. Elle prête exclusivement aux paysans pauvres, selon la formule du crédit solidaire (Grameen), à un taux privilégié de 0,5% par mois. Elle ne peut donc couvrir ses frais et elle ne peut fonctionner qu'avec une subvention⁷. Elle vient de changer de nom et s'appelle maintenant la Banque des Politiques Sociales.

⁶. Cette seconde formule est plus souple que la précédente (celle de la Grameen), dans la mesure où le rôle de l'ONG, comme celui du Groupe, peut être plus ou moins important et de nature plus ou moins sociale ou plus ou moins financière. Plusieurs types de relations peuvent s'établir entre eux, comme avec la Banque (Mc GUIRE et CONROY, 1997; SHETE, 1999).

⁷. En 2002, la subvention a été de 170 milliards de dongs, soit 11 millions de dollars. Cela représente 2,7% de l'encours des crédits, soit à peu près la moitié des intérêts perçus (6% par an).

- Les People Credit Funds sont des caisses mutuelles qui ont remplacé d'anciennes coopératives en 1994. Constituées sur le modèle et avec le soutien du Mouvement Desjardins au Québec, elles sont des caisses d'épargne plus que de crédit et elles ne prêtent qu'à leurs membres. Le taux d'intérêt s'élève à 1,5% par mois. Elles s'adressent à une clientèle plus aisée.

A côté de ces institutions qui couvrent l'ensemble du pays, des initiatives en matière de crédit ont été prises par des ONG au Nord, ou au SUD, ou dans une seule région. La liste en est sans doute longue, surtout si l'on retient également les expériences dans lesquelles le crédit ne vient qu'en complément d'une autre finalité⁸. A titre d'exemple, on citera⁹ :

- . au Nord, les caisses villageoises de crédit instituées en 1992 au titre du Programme Fleuve Rouge dans le cadre de la coopération franco-vietnamienne avec l'appui du GRET. Toute demande est examinée par le comité de crédit de la caisse. Chaque emprunteur fait partie d'un groupe solidaire (modèle Grameen) (KLEBERT, 1999). Le nombre des Caisses a été volontairement réduit quatre années plus tard. Elles étaient trente. Il en subsiste dix, qui sont gérées par l'Association des fermiers et refinancées par la Banque pour l'Agriculture (CREUSOT et alii, 2005).
- . au Sud, le projet de crédit rural décentralisé mis en œuvre par une ONG belge dans la Plaine des Jongs. Le crédit est encore accordé sur une base collective, grâce à la constitution de groupes solidaires de cinq membres. Mais on ne peut pas parler ici d'institution, il s'agit d'une association de crédit rassemblant chaque fois une quinzaine de ces groupes (COLLIOT et COSNARD, 1999).

Malgré la diversité de ces institutions et de ces formules, le secteur proprement informel conserve un rôle important au Vietnam. Les personnes qui ont besoin d'argent s'adressent aux parents ou aux amis. Elles peuvent aussi se prêter et s'emprunter entre elles sans intérêt, souvent sous l'autorité d'un responsable qui gère la tontine (*hui*)¹⁰. Elles peuvent aussi aller voir leur propriétaire, un commerçant du village ou tout simplement l'usurier dont le prêt d'argent est devenu le métier, et dont le taux est toujours très élevé. Ces pratiques-là ont toujours beaucoup d'importance au Vietnam, comme dans toute l'Asie, et la pratique de l'usure est sans cesse condamnée¹¹. Mais elles tendent à se réduire... à mesure que la micro-finance se développe.

⁸. Soixante projets d'ONG étrangères auraient été répertoriés, dès 1995 (COLLIOT et COSNARD, 1999).

⁹. Il existe aussi de petites banques rurales. Il y en avait 50 en 1998, elles ne sont plus que 37, dont 14 dans les villes. Leurs performances sont décevantes et leur impact assez marginal (DUONG 2003)

¹⁰. Ces personnes qui se rassemblent pour participer ensemble à une tontine peuvent donner naissance à un groupe solidaire ou d'entraide qui pourra solliciter un crédit d'une institution. La Banque pour l'Agriculture envisage de faire se rapprocher ces groupes (HUNG, 2004).

¹¹. Les enquêtes dont nous allons parler ont fait apparaître qu'en 1998 les prêts des usuriers représentaient 24% des sommes empruntées par les paysans. Cinq ans plus tôt le pourcentage était de 33% (DUONG, 2003).

3. Le bilan de la micro-finance au Vietnam

Les informations sur la finance informelle sont rares. Une enquête nationale effectuée au Vietnam en 1992 a montré que 77,5% des ménages empruntaient de cette façon. En 1998, ils n'étaient plus que 54% (DUONG, 2003 et DUONG et IZUMIDA, 2001). De même les crédits obtenus provenaient d'une source informelle à concurrence de 73% en 1992 et de 50% six ans plus tard (DUONG, 2003)¹². Il faut interpréter ces résultats avec réserves, car tout ce qui touche à l'informel est, par nature, difficile à quantifier. Mais qu'il s'agisse du nombre des emprunteurs ou des sommes empruntées, le déclin de l'informel semble significatif. Il est probable que, sur une aussi courte période, il s'explique en partie par la progression de la micro-finance depuis le début des années 90.

Cette progression apparaît aussi nettement par rapport à la finance institutionnelle, c'est-à-dire en tenant compte de toute l'activité de l'ensemble des institutions. A la fin de 2001, les crédits accordés par les trois principales institutions de micro-finance représentaient 36% des crédits accordés par le secteur bancaire¹³. Et ce pourcentage n'était que de 34% deux ans plus tôt. Le pourcentage des dépôts est sensiblement inférieur, et il diminue : 18% en 2001, mais 20% deux ans plus tôt. Cela veut dire que les trois institutions concernées consentent sensiblement plus de crédits qu'elles ne reçoivent de dépôts... et de plus en plus.

Mais tous les crédits qu'elles accordent ne sont pas du micro-crédit, du fait notamment de la Banque pour l'Agriculture qui prête aussi aux entreprises, privées ou publiques, ainsi qu'aux coopératives. On connaît le montant des crédits qu'elle accorde aux ménages ruraux (DUONG, 2003) et on peut considérer qu'il s'agit là des micro-crédits. Ceux-ci pour les trois institutions concernées représentent alors 24,6% de l'ensemble des crédits accordés par le système bancaire. Une autre source permet d'aboutir, à la mi 2001, à un pourcentage pratiquement identique : 23,50% (CREUSOT et alii, 2005). Ce sont là des pourcentages exceptionnellement élevés : le taux le plus élevé connu en Afrique est celui du Bénin (11,3%), en Amérique latine celui de la Bolivie (5,3%) (MONTALIEU, 2002).

Entre la finance informelle et la finance institutionnelle, le succès de la micro-finance au Vietnam est un fait bien établi. Les trois enquêtes dont nous avons connaissance ne laissent aucun doute à cet égard¹⁴. Ce succès, qualifié parfois de fulgurant (CREUSOT

¹². Une enquête auprès de 4.800 exploitants en 1996 n'a-t-elle pas chiffré les crédits informels à 70% (KLEBERT, 1999), alors qu'une autre la même année auprès de 300 familles les a chiffrés à 20% (DUONG, 2003).

¹³. Pour les opérations de ces institutions, DUONG 2003. Pour celles du secteur bancaire, FMI, *International Financial Statistics*. La comparaison ne peut être faite pour les années antérieures car le FMI ne recensait pas les opérations de l'ensemble du secteur bancaire.

¹⁴. La première a été effectuée en 1996 auprès de 300 familles réparties dans deux villages situés dans trois régions (DUONG, 2003). La deuxième a été effectuée en 2000 auprès de 62 agences des différentes institutions, les trois évoquées et quelques banques commerciales (SMP et DP, 2001). La troisième a été effectuée en 2002 auprès de 258 ménages répartis dans dix villages de deux provinces du Nord (DUFHUES et alii, 2003).

et alii, 2005), est souvent souligné au niveau des organismes dont l'activité progresse rapidement : les trois institutions les plus importantes ont plus que doublé leurs crédits en trois ans (DUONG, 2003). L'ensemble des institutions connaît très peu d'impayés, et, à l'exception de la Banque des Pauvres, elles deviennent rapidement rentables sans percevoir de subventions ou alors que celles-ci diminuent régulièrement. Une bonne adaptation des méthodes à la fois aux besoins et aux mentalités des populations constitue un facteur décisif d'efficacité (SMP et DP, 2001). Ce constat mérite d'autant plus d'être souligné que les expériences ne réussissent pas toutes dans tous les pays (GENTIL, 2002).

L'efficacité du micro-crédit se mesure aussi au niveau des emprunteurs, et de deux façons : au plan social et au plan économique.

- . *Au plan social*, le micro-crédit a-t-il fait reculer la pauvreté ? C'est toujours le cas, puisqu'il permet aux bénéficiaires d'engager « une activité génératrice de revenu » et de gagner un peu plus d'argent. Mais les résultats ne sont pas évidents partout. Les études d'impact ont montré leurs limites à travers la relativité des critères choisis pour définir la pauvreté et son évolution. Et il n'est pas garanti que les crédits vont toujours vers les plus pauvres, ou que ce sont ceux-ci qui font le meilleur usage de l'argent emprunté¹⁵. Malgré l'engouement qu'il suscite partout, notamment des bailleurs de fonds et des institutions internationales, le micro-crédit n'est pas une solution miracle au problème de la pauvreté (PALIER, 2002). Il n'en demeure pas moins un moyen qu'on ne peut négliger.
- . *Au plan économique*, le micro-crédit contribue-t-il réellement au financement du développement ? Bien qu'il soit le plus souvent accordé à court terme, il permet de financer l'activité des paysans, des commerçants, des artisans ainsi que la petite industrie. Les petites et les micro-entreprises jouent un rôle essentiel qui est maintenant bien reconnu dans les pays du Sud. Leur besoin de capitaux et leur incapacité à en obtenir des banques constituent une gêne qu'elles dénoncent souvent. Le développement signifie une transformation lente et progressive du secteur informel de l'économie. Elle peut être facilitée par une évolution de la finance informelle... et par un développement de la micro-finance.

Sans informations plus précises sur le Vietnam, nous pouvons affirmer que les expériences de micro-crédit ont dans l'ensemble bien réussi. *Que faut-il faire maintenant* pour que ce succès s'amplifie ? Bien des mesures peuvent avoir une conséquence sur ces opérations. Trois actions nous semblent devoir être privilégiées.

- La première consiste à *inciter, mais plus encore à laisser faire*. Il est bon que les autorités donnent une impulsion, sensibilisent des institutions, éduquent les acteurs, et même financent le lancement d'un projet. Mais il faut surtout impliquer les populations et les inciter à s'organiser, à trouver elles-mêmes les formules les mieux adaptées, à exprimer leurs besoins, à imaginer de nouveaux produits. Il n'y a pas de modèle unique en micro-finance, nous l'avons vu, et on peut toujours en inventer d'autres, comme on peut inventer des produits

¹⁵. De nombreux travaux effectués sur ce thème ont conclu dans ce sens. On en trouvera une synthèse dans LABIE, 1999, pp. 94-96 ou dans MONTALIEU, 2002.

d'épargne ou d'assurance que les populations du Tiers Monde, et surtout les plus pauvres, semblent aujourd'hui souhaiter¹⁶. Il faut aussi que ces institutions cherchent à atteindre assez rapidement leur indépendance financière et qu'elles puissent se maintenir sans subvention. La question est discutée : la lutte contre la pauvreté n'est-elle pas une mission d'ordre public que l'Etat doit prendre en charge ? Certes, et on peut concevoir un « guichet » spécifique, mais la micro-finance ne peut contribuer durablement au financement du développement qu'en trouvant sa place au sein des systèmes financiers.

- La deuxième action consiste à *établir un cadre juridique pour les activités de micro-finance*. Comme elles sont le fait d'institutions, il faut qu'elles soient reconnues et qu'elles puissent disposer d'un statut légal qui leur soit adapté. Cela est nécessaire pour assurer la sécurité des opérations : éviter que l'institution ne courre des risques exagérés sur les crédits qu'elle accorde, garantir la sécurité des dépôts quand elle en reçoit, et de cette façon assurer la pérennité des institutions. Une réglementation adaptée permet aussi d'assurer une bonne gouvernance, c'est-à-dire un bon fonctionnement des institutions, une répartition équitable des pouvoirs... et de la propriété quand les fonds propres augmentent. Cette démarche a été engagée dans de nombreux pays, en Afrique notamment. Elle l'est aussi au Vietnam où un décret sur la micro-finance rurale devrait être publié prochainement. Les autorités ont joué un rôle important dans l'élaboration de la loi qui a duré plus de trois ans mais qui est pratiquement chose faite ; elles conserveront un rôle très important dans son application.
- La troisième action consiste à *faciliter l'intégration de la micro-finance dans le système financier*. Alors que la finance informelle concerne des pratiques qui ne peuvent être recensées ni réglementées, la micro-finance est le fait d'institutions qui sont nécessairement en relations avec les banques : celles-ci ont le monopole de la monnaie scripturale qui n'existe pas en dehors de leurs comptes. Elles peuvent gérer les excédents de liquidités de certaines institutions et en financer d'autres... à moins que ces institutions ne se constituent elles-mêmes en réseau pour devenir plus autonomes financièrement. Il est possible aussi que les banques cherchent à étendre leur clientèle et s'investissent dans le micro-crédit, ou que des institutions de micro-crédit se développent suffisamment pour devenir de véritables banques. Tous ces schémas sont possibles¹⁷. Il faut que peu à peu des relations s'établissent entre les banques des pauvres et les banques des riches... entre les banques du secteur informel et les banques du secteur moderne de l'économie. Nul ne sait comment cette intégration va se faire au Vietnam, mais les progrès observés dans certains pays peuvent être considérés comme encourageants (LITTLEFIELD, 2004).

En définitive, c'est d'abord par l'imagination que la micro-finance peut réussir, parce qu'elle est une finance de proximité, qu'elle accorde beaucoup d'importance aux personnes, qu'elle est gérée de façon décentralisée, qu'elle fonctionne sans formalisme

¹⁶. C'est un message clair qui résulte de la troisième enquête évoquée ci-dessus (DUFHUES et alii, 2003).

¹⁷. Ce sont les stratégies d'*articulation*, d'*adaptation*, de *modernisation*, distinguées par SEIBEL (1996) qui y ajoute la stratégie d'*innovation* consistant à créer de nouveaux organismes locaux.

excessif. Comment expliquer autrement, par exemple, le succès du Programme de services bancaires mobiles, étendu au Vietnam il y a cinq ans, grâce auquel des véhicules tous terrains vont à la rencontre des paysans les plus éloignées dans les régions montagneuses du Nord et mettent à leur disposition de véritables services financiers (HUNG, 2004) ?

Conclusion

Après des observations générales sur la micro-finance, les raisons de son émergence, la diversité de ses institutions, nous avons considéré ce phénomène au Vietnam. Les informations dont nous avons disposé ont concerné seulement la micro-finance rurale. Mais elle est la plus importante puisque 80% de la population vit à la campagne. Les expériences de micro-crédit, qui sont sans doute différentes en ville, ont probablement le même succès.

Car c'est la conclusion qui s'impose. Bien que les institutions soient récentes – une dizaine d'années – la micro-finance réussit bien au Vietnam. Toutes les institutions ne connaissent pas le même succès, mais dans l'ensemble les institutions mises en place pour la plupart par les autorités et qui sont étroitement liées au secteur bancaire largement étatisé fonctionnent correctement et répondent aux besoins des populations qui réclament des services financiers. Le succès au Vietnam mérite d'autant plus d'être étudié qu'il n'en est pas de même partout dans le monde. Certaines institutions ont périclité, beaucoup d'autres restent fragiles. La pérennité est difficile à assurer, la gouvernance soulève souvent des problèmes. Au niveau de tel ou tel pays le bilan peut être assez relatif, voire très mitigé.

Il semble cependant acquis désormais que la micro-finance est devenue un moyen d'offrir des services financiers à une fraction de la population qui restait hors des banques, et on sait que ce genre d'activité peut devenir rentable. Le micro-crédit est ainsi devenu un mode de financement de l'activité économique, il a trouvé sa place dans la panoplie des instruments financiers du développement.

Beaucoup de choses se sont passées depuis quinze ans. On opposait alors les systèmes financiers formel et informel, et on discutait de la stratégie qu'il fallait adopter à l'égard de celui-ci. Certains voulaient l'abolir... Aujourd'hui les institutions de micro-finance sont présentes dans la plupart des pays du Sud. Elles font partie du système financier dont l'évolution accompagne celle de l'économie. Elles ont donc un rôle essentiel. Car la finance n'est pas la composante principale de la vie économique, mais elle lui est indispensable, à tous les niveaux, à toutes les époques...

Les principales institutions de micro-finance

	Banque pour l'Agriculture (fin 2001)	Banque des pauvres (fin 2002)	People Credit Funds (fin 2002)
Nombre de guichets	1.415	609 ⁽³⁾	888
Nombre de salariés	22.372	2.628 ⁽³⁾	-
Nombres de clients	7.000.000 ⁽¹⁾	-	850.000
Crédits en cours (millions de \$)	4.000 ⁽²⁾	468	201
Dépôts reçus (millions de \$)	2.050	4	154
Crédit moyen (dollars)	360	230	304
% impayés	2 %	2,2%	1,4 %

Sources : DUONG 2003

(1). Le chiffre est à fin 1998 et il ne concerne que les familles rurales. 8.000 coopératives, 3.300 entreprises publiques et 1.000 entreprises privées sont aussi clientes de la Banque pour l'Agriculture.

(2). Dont 2.520 millions de dollars de crédits aux seuls ménages.

(3). Le nombre de guichets et de salariés est à fin 2001.

Bibliographie

COLLIOT E. et COSNARD M., Crédit rural dans la Plaine des Joncs au Vietnam : des relations financières insérées dans le contexte socio-politique et fondées non sur l'individu mais sur le groupe, in J.M. SERVET (éd.) *Exclusion et liens financiers – Rapport du Centre Walras*, Economica, Paris, 1999, pp. 86-101.

CREUSOT A.C., THANH Q.T.T. et TUAN L.Q., La micro-finance a-t-elle encore une place lorsque l'offre publique de crédit s'étend ?, in I. GUERIN, K. MARIUS-GNANOU, T. PAIRAULT et J.M. SERVET (éds), *La micro-finance en Asie, entre traditions et innovations*, IRD 2005 (à paraître), pp. 65-84.

DUFHUES T., GEPPERT M. et BUCHENRIEDER G., Combining Quantitative and Participatory Methods in Conjoint Analysis – Designing Microsavings in Northern Vietnam, *Savings and Development*, n°3, 2003, pp. 281-292.

DUONG P.B. et IZUMIDA Y., Rural Development Finance in Vietnam : A Microeconometric Analysis of Household Surveys, *World Development*, vol. 30, n°2, 2002, pp. 319-335.

DUONG P.B., *Review of rural finance in Vietnam*, Ministry of Planning and Investment, Hanoi, décembre 2003.

GENTIL D., Au bord du gouffre, in J. M. SERVET et I. GUERIN (éds), *Exclusion et liens financiers, Rapport du Centre Walras*, Economica, Paris, 2002, pp. 40-48.

GENTIL D. et SERVET J.M., Entre « localisme » et mondialisation, la micro-finance comme révélateur et comme levier de changements socio-économiques, *Revue Tiers Monde*, n°172, décembre 2002, pp. 737-760.

HUNG N.T., La banque mobile – Une initiative récente a mis les services bancaires à la portée des groupes les plus pauvres du Vietnam, *Finances et Développement*, FMI, juin 2004, pp. 41-43.

IZUMIDA Y. et DUONG P.B., Measuring the Progress of Rural Finance in Vietnam, *Savings and Development*, 2001, n°2, pp. 139-166.

KLEBERT C., Bilan d'une expérience de crédit rural décentralisé au Vietnam : le cas du programme Fleuve Rouge, in J.M. SERVET, *op. cit.*, 1999, pp. 102-110.

KOCH E. et SOETJIPTO S.M., Target Groups at a Glance : Linking Banks and Self-Help Groups after three years, *Savings and Development*, n°4, 1993, pp. 391-403.

LABIE M., *La micro-finance en questions*, Editions Luc Pire, Bruxelles, 1999.

LABIE M., Micro-finance : un état des lieux, *Mondes en Développement*, n°126, 2004, pp. 9-23.

LAPENU C., Le système financier rural indonésien : les liens financiers au service du développement rural, in J.M. SERVET (éd.), *op. cit.*, 1999, pp. 119-128.

LELART M., L'évolution de la finance informelle et ses conséquences sur l'évolution des systèmes financiers, *Mondes en Développement*, n°119, 2002, pp. 9-20.

LITTLEFIELD E. et ROSENBERG R., Le micro-financement et les pauvres – La démarcation entre micro-financement et secteur financier s'estompe, *Finances et Développement*, FMI, juin 2004, pp. 38-40.

Mc GUIRE P.B. et CONROY J.D., Partenariat banques-ONG et coûts du crédit collectif aux populations pauvres : exemples de l'Inde et des Philippines, in H. SCHNEIDER (éd.), *Micro-finance pour les pauvres*, Centre de Développement, OCDE, 1997, pp. 79-92.

MONTALIEU T., Les institutions de micro-crédit : entre promesses et doutes. Quelles pratiques bancaires pour quels effets ?, *Mondes en Développement*, n°119, 2002, pp. 21-32.

PALIER J., La micro-finance en Inde : des pratiques d'économie solidaire, in J.M. SERVET et I. GUERIN (éds), *op. cit.*, 2002, pp. 67-87.

PALIER J., Formes institutionnelles de la micro-finance en Inde. Les Self-Help Groups, une innovation à manipuler avec précaution, in I. GUERIN et J.M. SERVET (éds), *Exclusion et liens financiers – Rapport du Centre Walras*, Economica, Paris, 2004, p. 305-329.

SEIBEL H.D. et PARHUSIP U., Liens entre la finance formelle et la finance informelle – Exemple indonésien, in D.A. ADAMS et D.A. FITCHETT (éds), *Finance informelle dans les pays en développement*, Presses Universitaires de Lyon, 2004, pp. 283-292.

SEIBEL H.D., Finance formelle et informelle : stratégies de développement des systèmes locaux de financement, *Revue Tiers Monde*, n°145, mars 1996, pp. 97-114.

SHETE N.B., Alternatives Models of Micro-Finance : Experiences of Indian Commercial Banks, *Savings and Development*, n°4, 1999, pp. 475-487.

SMP S. et DP Ho, What makes Formal Rural Financial Institutions Successful in Vietnam ?, *Savings and Development*, n°4, 2001, pp. 475-489.

VINCENT F., Le système du micro-crédit permet-il le développement ? *Informations et Commentaires*, n°109, décembre 1999 et *Problèmes Economiques*, n°2666, 24 mai 2000, pp. 24-29.